

**MOURAD MEDELICI À LA CHAÎNE I DE LA RADIO NATIONALE****Deux accords seront conclus  
le 21 juin avec la France**

**Deux accords de coopération algéro-français dans le domaine militaire et du nucléaire civil seront conclus le 21 juin prochain. Le projet d'Union pour la Méditerranée suscite des réserves quant à la question du financement.**

**Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir)** - Le ministre des Affaires étrangères, Mourad Medelci, invité hier de l'émission *Tahaoulet* de la Chaîne I de la Radio nationale, est revenu sur le projet d'Union pour la Méditerranée qui sera officiellement lancé à Paris le 13 juillet prochain. Un projet important, une opportunité pour notre pays qui reste à l'écoute, selon Mourad Medelci.

Ce dernier a indiqué que des pays des deux rives de la Méditerranée, qui se réuniront le 6 juin prochain à Alger, vont en discuter et adopter une position commune.

Cela même si Mourad Medelci a affirmé l'existence d'un quasi-consensus de principe sur ce projet. Toutefois, l'initiative franco-européenne soulève, dira-t-il, des interrogations et des points en suspens. Un projet qui doit davantage être clarifié quant à son contenu.

Selon l'hôte radiophonique, ce projet qui nécessitera plusieurs

mois avant d'être opérationnel suscite des réserves concernant notamment la question du financement. Un financement qui sera à la charge des Etats qui seront obligés de chercher à mobiliser des fonds sur le marché.

Ce qui risque, dira Mourad Medelci, d'aboutir à des projets purement commerciaux et non pas stratégiques.

**Vers des négociations algéro-européennes sur l'énergie**

A propos de la coopération algéro-européenne, Mourad Medelci a indiqué que les deux parties vont entamer des négociations en vue d'un accord stratégique sur l'énergie. Des discussions seront ainsi lancées pendant une année, sur les plans technique et politique.

Avec la ferme volonté des deux parties de booster la coopération énergétique globale. Il s'agit de permettre à l'Algérie d'exporter ses hydrocarbures vers l'Union

européenne et de les distribuer en Europe via des sociétés algériennes ou mixtes.

Mais aussi de faire bénéficier notre pays de la technologie européenne dans le domaine des énergies nouvelles. Quant à la coopération algéro-française, Mourad Medelci a indiqué que deux accords sur la coopération militaire globale et le développement du nucléaire civil seront signés le 21 juin prochain.

Et ce, à l'occasion de la visite annoncée à cette date, à Alger, du Premier ministre français, François Fillon. Selon Mourad Medelci, les négociations entamées entre les deux parties ont abouti « à 100% ».

Cela, en espérant dans les mois à venir davantage d'investissements français et européens, dans notre pays.

**La francophonie doit promouvoir une coopération plus large**

Abordant la position de l'Algérie vis-à-vis de la francophonie, Mourad Medelci a relevé qu'il faut faire une distinction entre la participation aux sommets francophones et l'adhésion à

l'Organisation internationale de la francophonie.

Pour le ministre des Affaires étrangères, l'Algérie a toujours participé à ces sommets mais il s'agit de dépasser la question du partage de la langue française vers la promotion d'une coopération plus large.

Par ailleurs, tout en estimant que les Etats-Unis ne parient pas sur l'adhésion de l'Algérie à l'Africom (Commandement des forces américaines en Afrique), Mourad Medelci a estimé que les relations entre les deux pays s'améliorent et que les divergences sont traitées aux plans bilatéral et multilatéral.

A propos de la libération des détenus algériens en Libye, Mourad Medelci a laissé entendre qu'elle n'aura pas lieu de sitôt et n'a pas écarté la possibilité d'un accord sur l'extradition.

Sur le plan interne, Mourad Medelci a indiqué qu'un mouvement diplomatique sera annoncé en juin prochain. Sur 25 postes diplomatiques à pourvoir à l'étranger, la moitié des futurs ambassadeurs ont déjà été accrédités par leurs pays hôtes.

C. B.

**BENBADA PARLE DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE L'EMPLOI****180 000 postes seront créés dans le secteur de la PME**

**Le secteur de la PME et de l'artisanat va créer à lui seul 180 000 postes d'emploi des 400 000 par an prévus par le département du travail et de la protection sociale dans le cadre de la nouvelle politique de l'emploi. L'annonce a été faite, hier, par le ministre de la PME et de l'Artisanat, Mustapha Benbada, en marge de la cérémonie de remise des attestations au profit de 25 cadres ayant pris part à une formation dans le management.**

**Abder Bettache - Alger (Le Soir)** - Selon M. Benbada, le secteur de la PME et de l'artisanat « pourrait être un créneau pourvoyeur d'emploi », rappelant que « l'économie algérienne pourrait en créer jusqu'à 60 000, alors que nous en sommes aujourd'hui à seulement 25 000 ».

Sur un autre plan, le ministre a indiqué que « ce secteur représente 98% du PIB en dehors des hydrocarbures », tout en mettant « exergue la part importante du privé, alors que celle du public n'est que de 1%. Le ministre, qui s'exprimait devant les participants à une formation sur le management, a ajouté que son département accorde un « intérêt particulier à la formation et à la mise à niveau des cadres relevant de son secteur », portant à la connaissance des présents que « dix millions de dinars ont été dégagés pour la formation des cadres, alors qu'entre 2003 et 2005, le budget fixé à cet effet était de trois millions de dinars ».

Aussi, le ministre a longuement parlé de la nouvelle politique de l'emploi lancée par le gouvernement, soulignant qu'il s'agit-là « d'une démarche nouvelle pour faire face au chômage ».

Pour rappel, la nouvelle stratégie pour l'emploi en Algérie devrait permettre de réduire le taux du chômage. En d'autres termes, le

gouvernement estime que sa politique pour la relance de l'emploi en Algérie est prometteuse et devrait permettre de créer des centaines de milliers d'emplois par an.

Cette nouvelle politique, annoncée il y a quelques semaines, entrera en vigueur dès le deuxième semestre 2008, selon le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Tayeb Louh, qui l'a présentée il y a quelques semaines. Cette nouvel-

le stratégie applicable sur quatre ans (2009-2013) prévoit, selon lui, l'introduction de nouvelles mesures pour l'encouragement de l'emploi des jeunes et la création des PME en Algérie. Trois volets seront développés. Il s'agit de l'appui à la promotion de l'emploi salarié et le développement de l'entrepreneuriat en direction des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, dont le nombre est estimé à 120 000 annuellement. Le deuxième concerne des jeunes ayant un niveau d'enseignement secondaire ou un diplôme de formation professionnelle, tandis que la troisième concerne les jeunes sans qualification ni niveau d'instruction.

Dans les détails, Tayeb Louh avait indiqué, à titre d'exemple,

que le gouvernement décidera de subventionner les postes d'emploi à travers des incitations fiscales et parafiscales. Il est envisagé, entre autres, de créer de nouveaux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle (Daip), le contrat d'insertion des diplômés (CID), le contrat d'insertion professionnelle (CIP) et le contrat de formation insertion (CFI) qui viendront, ainsi, remplacer respectivement les CPA, les Esil et les emplois saisonniers. La nouvelle stratégie de l'emploi en Algérie prévoit aussi de nouvelles mesures en direction des employeurs. En plus de la réduction des charges patronales, les autorités, à travers l'Anem, proposeront des contrats de travail aidé (CTA).

A. B.

**CONSEIL DE LA NATION****Adoption des lois sur l'immigration et la concurrence**

Les membres du Conseil de la nation ont adopté, hier, les projets de lois relatifs à la concurrence, à l'entrée et au séjour des étrangers. Le premier texte définit les missions et le fonctionnement du Conseil de la concurrence. Cette instance, qui sera placée sous la tutelle du ministre du Commerce, sera chargée de la régulation du marché. Cette loi revêt à la hausse les parts du marché à 40 % et soumet les groupements d'entreprises au contrôle du Conseil de la concurrence. Des mesures visant à restreindre les actions et contrats d'exclusivité, à même d'éviter le monopole, sont également prévues. Le projet de loi de l'entrée et du séjour des étrangers définit les règles fixant l'accès des étrangers dans « 320le territoire algérien ainsi que leur déplacement. Notons que dans son rapport complémentaire, la commission des affaires juridiques du Sénat émet des réserves sur certaines dispositions de cette loi. C'est notamment le cas pour l'article 37 qui prévoit la création de centres de transit pour immigrants clandestins. La commission a insisté sur « la non-transformation des centres de transit en des centres d'hébergement permanents en veillant à les doter de moyens humains et matériels nécessaires ». Soulignons que ces deux lois ont été adoptées par l'ensemble par la majorité des membres du Conseil de la nation à l'exception des deux sénateurs du RCD.

T. H.

**ILS AVAIENT  
ÉTÉ  
CONDAMNÉS  
PAR DÉFAUT  
EN NOVEMBRE  
DERNIER****Le procès de  
deux convertis  
reporté  
au 18 juin**

Le tribunal correctionnel de Tissemsilt a reporté au 18 juin le procès de deux convertis au christianisme. C'est ce qu'a déclaré à l'AFP leur avocate. Les deux personnes poursuivies pour « exercice illégal d'un culte non musulman » avaient été condamnées le 20 novembre dernier par défaut à deux ans de prison ferme et à 50 000 DA d'amende chacune.

Elles ont alors demandé à être rejuguées en leur présence.

Selon leur avocate, le tribunal a pris la décision de reporter le procès « afin de joindre au dossier les extraits du casier judiciaire des deux prévenus ». Ce procès intervient au lendemain de celui de Habiba Kouider à Tiaret.

Le tribunal correctionnel de Tiaret avait, en effet, décidé mardi de ne pas prononcer le verdict dans l'affaire de Habiba Kouider poursuivie pour « préche d'un culte non musulman sans autorisation » et de reporter le procès pour « complément d'information ».

La jeune femme est poursuivie après avoir été arrêtée en possession de plusieurs Bibles. Le procureur général avait requis trois ans de prison ferme à son encontre.

Ce même tribunal a également eu à juger six personnes accusées d'exercice illégal d'un culte non musulman. Elles avaient été arrêtées à la sortie d'une maison où, selon l'accusation, elles venaient de tenir une messe sans autorisation.

Le procureur a requis une peine de deux ans de prison ferme et une amende de 500 000 DA à leur encontre.

Le verdict est prévu pour le 3 juin prochain. Ces poursuites se font sur la base de l'article 11 de la loi relative à l'exercice du culte promulguée en février 2006.

N. I.